

Union Départementale des Associations Familiales Du Val de Marne (U.D.A.F 94)

Organisme agréé reconnu d'Utilité Publique

Siège social : 4A, boulevard de la Gare
94475 BOISSY-SAINT-LEGER

SIRET : 785 699 067 00043 - NAF: 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Union Départementale des Associations Familiales Du Val de Marne (U.D.A.F 94)

Organisme agréé reconnu d'Utilité Publique

Siège social : 4A, boulevard de la Gare
94475 BOISSY-SAINT-LEGER

SIRET : 785 699 067 00043 - NAF: 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val de Marne (U.D.A.F 94)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'«**Union Départementale des Associations Familiales du Val de Marne (U.D.A.F 94)**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changement de méthode comptable et de présentation » à la page 10 exposant le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC N°2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020 et du règlement 2019-04 relatif aux spécificités des ESSMS.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations et les Fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, le paragraphe changement de méthode comptable de l'annexe expose les changements survenus au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

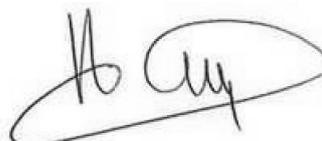
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2021

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes Titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Halima BENSALAH
Commissaire aux comptes, Associée
Membre de la CRCC de Paris

Comptes annuels

Année 2020

UDAF 94

4 A Boulevard de la Gare
94475 Boissy-Saint-Léger Cedex
Tél. : 01.45.10.32.32.
Fax. : 01.45.99.12.20.

www.udaf94.fr



LE BILAN

Bilan actif au 31 décembre 2020

Actif	Brut	Amortissement s provisions	Net	
			31/12/2020	31/12/2019
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Licences, Progiciels & Logiciels	65 415	53 238	12 177	20 860
Immob.Incorpor.autres & en-cours		-	-	-
Donations temporaires d'usufruit				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains		-	-	-
Agencem. & Aménagem. des Terrains	136 332	63 328	73 004	86 638
Constructions		-	-	-
Install. techn., Matériels & Outillages		-	-	-
Installations, Agencem. & Aménagem.		-	-	-
Matériel de Transport		-	-	-
Matériel de Bureau	714 846	715 153	306	2 385
Matériel Informatique		-	-	-
Mobilier & divers	334 854	294 079	40 775	60 322
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-
Immobil.grevées de droit (commodat)		-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations & Créances rattachées	1 363 100	-	1 363 100	1 362 799
Prêts		-	-	-
Dépôts & Cautionnements	120 021	-	120 021	120 021
Autres		-	-	-
<i>F.S.L. et autres Fonds</i>				
Prêts et autres créances	-	-	-	-
Total I	2 734 570	1 125 798	1 608 772	1 653 025
<i>Créances Gestion</i>				
Stocks	-	-	-	-
Usagers et Organismes financeurs	71 771	31 428	40 343	104 735
Etat - Subventions à recevoir			-	-
Autres créances	154 933	-	154 933	254 431
<i>Comptes gérés des tiers</i>				
Débiteurs, Particuliers & Organismes		-	-	-
<i>Comptes financiers (gestion)</i>				
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	-
Banques, CCP, Caisse	3 261 647		3 261 647	1 869 651
<i>Comptes financiers (tiers)</i>				
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	-
Banques, CCP, Caisse	-	-	-	-
Total II	3 488 352	31 428	3 456 923	2 228 817
Charges constatées d'avance	48 961	-	48 961	35 356
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Total III	48 961	-	48 961	35 356
Total actif	6 271 883	1 157 227	5 114 657	3 917 197

Bilan passif au 31 décembre 2020

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise		75 711
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	75 711	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	1 028 940	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres	748 655	
Réserves autres que sur Projets Associatifs		748 655
Réserves sur Projets Associatifs		870 171
Subventions d'Investissement non renouvelables		174 550
Report à Nouveau	180 159	-103 366
Dont rejets pour dépenses pour congés payés	23 475	0
Dont autres rejets	-373 568	-341 158
Dont résultats sous contrôle des tiers financeurs	897 248	0
Résultat de l'Exercice	475 592	126 209
Sous-total Fonds Propres	2 509 057	1 550 772
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	174 550	
Provisions réglementées	0	0
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	0	657 243
Droits des propriétaires (commodat)	0	0
Sous-total Fonds Propres assimilés	174 550	657 243
Total I	2 683 607	2 208 015
Provisions pour Risques	48 970	78 970
Provisions pour Charges	616 368	645 792
Total II	665 338	724 762
Fonds reportés liées aux legs ou donations		
Fonds dédiés	0	0
Total III	0	0
Dettes		
<i>Comptes de Gestion</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissem. de crédit	42	74
Dettes sur Congés Représentation		0
Dettes Financières diverses (2)		0
Avances & Subventions à reverser		
Fournisseurs et comptes rattachés	730 533	289 264
Dettes des legs ou donations		
Dettes Fiscales et Sociales		
Personnel et comptes rattachés	214 206	246 858
Sécurité Sociale & Organismes Sociaux	492 297	315 456
Etat et Collectivités Publiques	94 404	88 580
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Dettes autres	234 229	44 189
<i>Comptes gérés des tiers</i>		
<i>Particuliers, comptes gérés (tutelles)</i>		
<i>Particuliers, autres</i>		
<i>FSL et autres Fonds, particuliers</i>		
<i>Organismes & dettes autres</i>		
Total IV	1 765 711	984 420
Produits constatés d'avance	0	0
Total V	0	0
Total Passif	5 114 657	3 917 197

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat au 31 décembre 2020

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Produits & Prestations de Services autres	699 193	819 119
Fonds Spécial	238 305	237 698
Subventions de Fonctionnement autres	715 242	753 751
Reprises sur Amortiss.& Provis., Transferts de Charges	125 733	188 886
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 482 266	4 455 773
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
-Dons manuels		
-Mécénats		
-Legs, donations et assurances-vie		
Utilisation des fonds dédiés		
Produits de Gestion courante autres	4 720	12 828
Total des Produits d'Exploitation (I)	6 265 460	6 468 055
Charges d'exploitation		
Achats stockés, Approvisionnements autres		
Variations de Stocks		
Achats et Charges Externes autres	1 493 771	1 497 902
Aides financières versées par l'entité		
Impôts, Taxes et versements assimilés	361 816	406 584
Salaires et Traitements	2 659 430	2 927 705
Charges Sociales	1 228 686	1 285 931
Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	44 105	36 846
Dotations aux Provisions sur Immobilisations		
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant		-
Dotations aux Provisions pour Risques et Charges	59 947	153 736
Subventions versées aux Associations	17 246	17 552
Report en fonds dédiés		
Charges de Gestion courante autres	6 137	16 630
Total des Charges d'Exploitation (II)	5 871 138	6 342 886
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	394 322	125 169
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des Valeurs Mobilières et Créances autres		
Intérêts et Produits assimilés autres	2 899	2 818
Reprises sur Provisions et Transferts de Charges		
Produits nets s/Cessions Valeurs Mobilières Placement	-	-
Total des Produits Financiers (III)	2 899	2 818
CHARGES FINANCIERES		
Dotations Financières aux Amortissements et Provisions	-	-
Intérêts et Charges assimilées	-	-
Charges nettes s/Cessions Valeurs Mobilières Placement	-	-
Total des Charges Financières (IV)	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 899	2 818
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	12 139 497	12 813 758
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion & Divers	78 371	-
Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital		
Reprises Except. sur Provisions, Transferts de Charges		
Total des Produits Exceptionnels (V)	78 371	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges Exceptionnelles / Opérations de Gestion & I.S.		1 777
Charges Except./Opérations en Capital	-	-
Dotations Except. aux Amortissements et Provisions	-	-
Total des Charges Exceptionnelles & I.S. (VI)	-	1 777
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	78 371	- 1 777
5 - RESULTAT INTERMEDIAIRE (3+4)	12 217 868	12 811 981
+ Report ressources non utilisées des exerc. antérieurs	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+Ressources)	6 346 730	6 470 873
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+Engagements)	5 871 138	6 344 663
6 - RESULTAT : EXCEDENT OU INSUFFISANCE	475 592	126 209
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations de services en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		